



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DRAJES - Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INDICATEURS D'ACTIVITÉS

2025



La DRAJES Guadeloupe dispose au 1er novembre 2025 d'un effectif total de **43 personnes physiques** rattachées administrativement à la Région Académique Guadeloupe répartis de la manière suivante :

- 28 agents de catégorie A (un poste vacant) dont 8 CTS,
- 7 agents de catégorie B,
- 6 agents de catégorie C.
- 2 contractuels.

Il convient de noter une quasi-parité au sein des effectifs, avec 24 hommes (56 %) et 19 femmes (44 %).



La DRAJES de Guadeloupe met en œuvre les politiques publiques de l'État dans les domaines du sport, de la jeunesse, de la formation, de l'engagement et de la vie associative, en Guadeloupe ainsi qu'à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

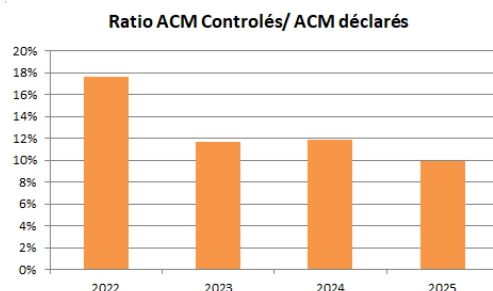
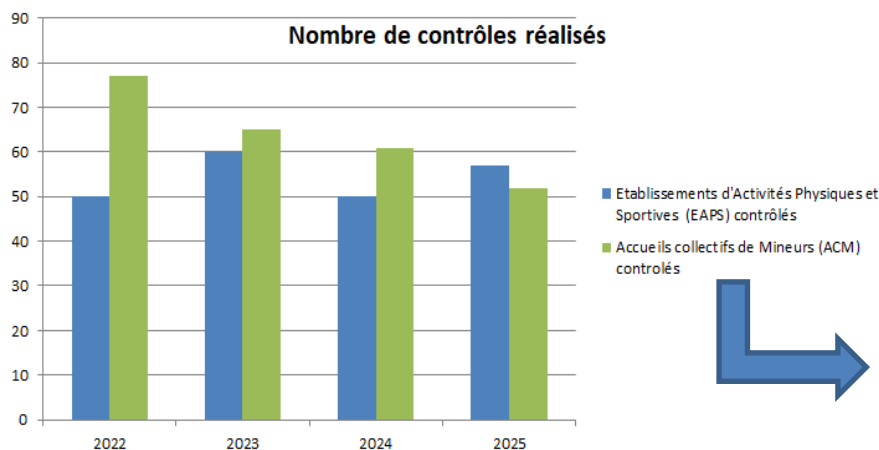
Elle agit dans une dynamique partenariale forte avec les services de l'Etat, les collectivités, le mouvement sportif, le monde associatif et les acteurs de l'éducation et de la santé.

Ses enjeux sont de favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives, aux formations sportives et citoyennes, de soutenir l'engagement et l'insertion des jeunes, de structurer la vie associative, de garantir la sécurisation des pratiques sportives, la sécurité des pratiquants et des mineurs en ACM, la qualité éducative en ACM, elle participe au service du bien-être et de la cohésion sociale des territoires. Les orientations de la DRAJES s'inscrivent dans le Document Stratégique Régional 2025–2027.



PROTECTION DES USAGERS

La DRAJES élabore chaque année un plan régional d'inspections, de contrôles et d'évaluations (PRICE) fixé au regard des orientations ministérielles et des spécificités locales. Une partie de ces actions est conduite en interministériel avec les autres services de l'Etat (Douanes, gendarmerie, DEETS, Affaires maritimes, DRFIP)



Non-conformités les plus fréquentes :

- Défaut d'affichage
- Défaut de carte professionnelle
- Registre de maintenance des EPI
- Hygiène et sécurité des installations
- Absence de plan d'organisation des secours

Le nombre d'accueils collectifs de mineurs déclarés est de 525 en 2025. L'objectif demeure le maintien du pourcentage d'évaluation et de contrôles.



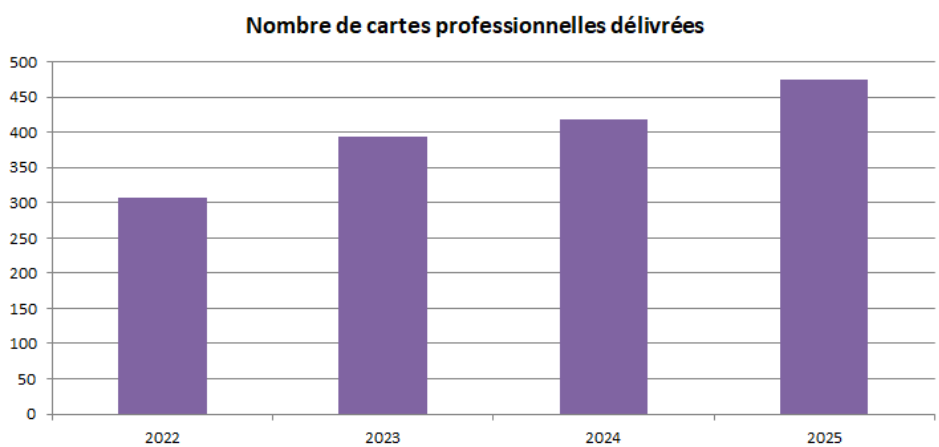
Portail de déclaration des éducateurs sportifs

Une nouvelle application de déclaration des éducateurs sportifs : EME

Une déclaration, obligatoire, permet de garantir aux pratiquants que l'éducateur sportif :

- est titulaire du diplôme adéquat à la pratique de leur activité physique ou sportive et donc compétent en matière de sécurité des pratiquants;
- ne possède aucune interdiction à l'encadrement d'une activité.

Cette carte professionnelle ainsi qu'une copie du diplôme de l'encadrant doivent être affichées et visibles du grand public dans l'établissement où est pratiquée l'activité sportive.



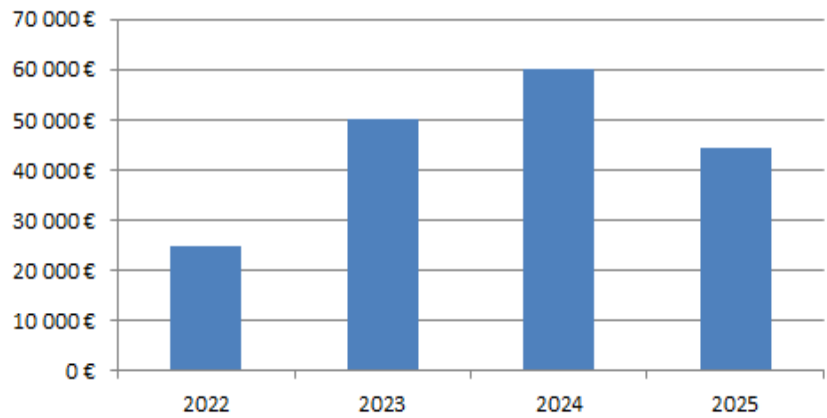
SI HONORABILITE (casier judiciaire) :

- 3 éducateurs identifiés en Guadeloupe
- Notification d'incapacité d'exercer adressée à 27 éducateurs

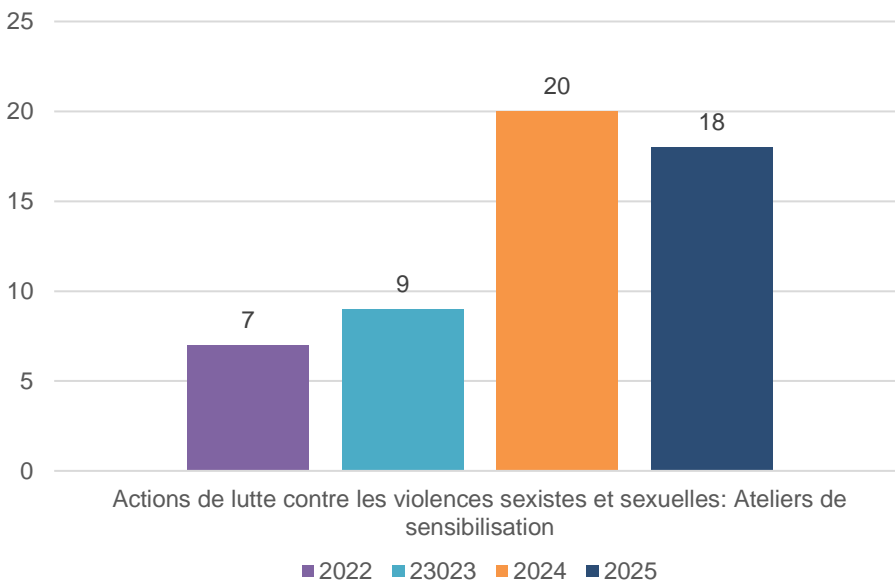
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES



Actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles: crédits



Actions lutte contre les violences en 2025, c'est **13 projets financés pour un total de 44 500 euros**



Sessions de sensibilisation lutte contre les violences sexuelles et sexistes en 2025 c'est **1105 participants** :

- 680 Sportifs
- 232 Educateurs
- 50 dirigeants
- 112 BAFA
- 23 Bafd

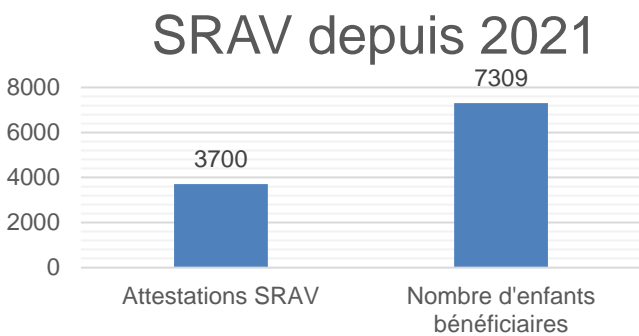
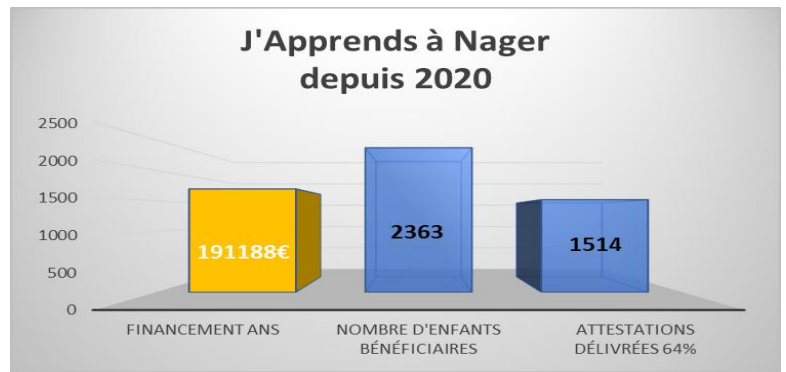
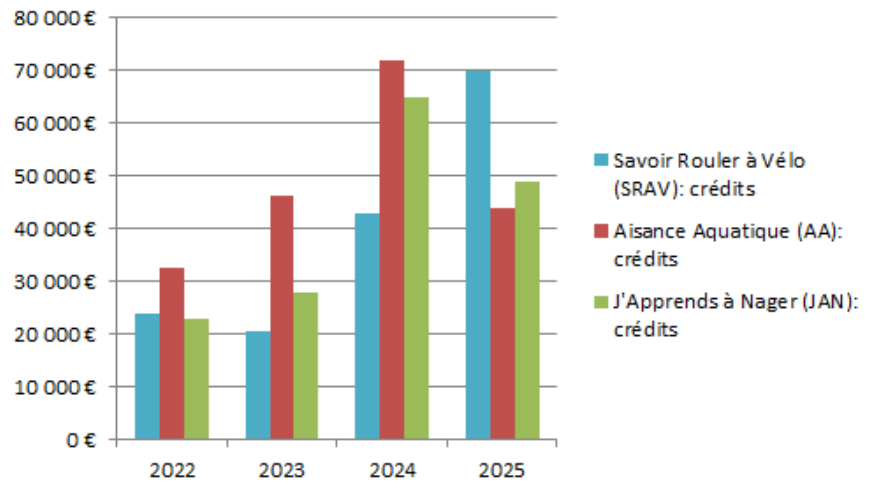
La Guadeloupe connaît une dynamique territoriale renforcée en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment dans les secteurs de la jeunesse et du sport. Portée par une mobilisation collective, elle s'appuie sur l'engagement d'acteurs locaux tels que le CREPS, le CRAJEP et l'UFOLEP... Les actions menées visent la sensibilisation, la formation des encadrants et le repérage des situations à risque. Cette coopération contribue à installer durablement une culture de prévention et de protection des jeunes sur le territoire.

<https://www.sports.gouv.fr/violences-sexuelles-54>





Les crédits affectés à ces dispositifs, issus du BOP 219 et de l'ANS, ont permis de poursuivre leur déploiement et d'accompagner les acteurs en 2025.



Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) en Guadeloupe et pour les îles du Nord, repose sur une forte collaboration avec la mission académique EPS.

Les crédits BOP 219 et ANS ont permis d'accompagner les acteurs et porteurs de projet (USEP en particulier) sur la mise en place des blocs pédagogiques et l'achat de matériel.

- Au total 3 700 attestations depuis 2021 ont été délivrées dont 624 en 2025 (Objectif ministériel annualisé = 700 attestations bloc 3 / an)
- 7 309 enfants ont été enregistrés (blocs 1, 2 et 3), 59 enseignants ont été formés, la délivrance de l'attestation demande des moyens pédagogiques importants car il valide l'autonomie de l'élève à vélo sur la voie publique

2 heures de sport en plus au collège (2024/2025) :



- 50 clubs interviennent pour 19 collèges en REP
- Groupe d'élèves volontaires, identifiés en décrochage sportif
- 2 heures par semaine sur des activités attractives
- Crédit : 47 600 €
- Indicateurs : 450 séances dispensées
1 000 élèves engagés



Les crédits ont permis d'accompagner les collectivités sur la qualité éducative et pédagogique des Projets Éducatifs territoriaux (PEDT) en complément des moyens mobilisés par la CAF.



28 communes et collectivités sur 34 sont désormais couvertes par un Projet Éducatif de Territoire (PEdT), en lien avec le Plan Mercredi. Le GAD a été relancé afin d'assurer un suivi régulier de ces démarches.

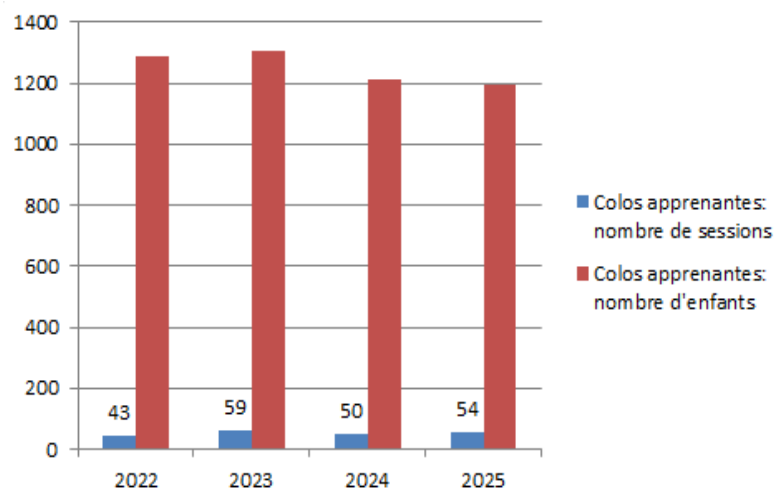
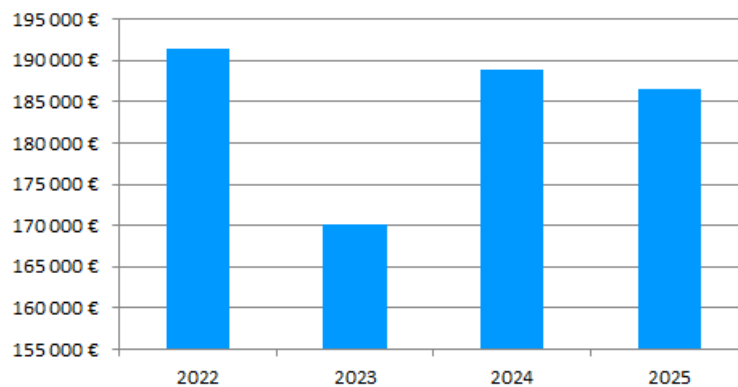
À ce jour, 28 contrats sont signés. Ceux arrivant à échéance feront l'objet d'une évaluation conjointe du comité technique (Rectorat/DRAJES/CAF) en vue de leur renouvellement.

L'accompagnement des collectivités constitue une étape clé pour sécuriser cette phase d'évaluation, soutenir la qualité éducative des projets et encourager un renouvellement ambitieux des contrats.



Le nombre de séjours est stable et celui des jeunes avoisine les 1200

Colos apprenantes: crédits



LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT



GUADELOUPE

La réforme, conduite au plan national, de la "gouvernance sport " est destinée à améliorer les relations entre tous les acteurs du sport et à mieux associer les collectivités locales, a donné lieu à deux conférences en Guadeloupe :

- La conférence régionale du sport (CRdS)
- La conférence des financeurs.

La CRdS installée en mars 2022 a élaboré :

- un Diagnostic Sportif Territorial (DST) en février 2023
- un Projet Sportif Territorial (PST) en juillet 2023

qui servent de cadre aux travaux à venir de la conférence des financeurs

La Conférence des Financeurs, installée en octobre 2023, a identifié des projets prioritaires :

- les déplacements sportifs en compétition hors Guadeloupe
- les infrastructures sportives et leur maintenance (investissements, fonctionnement, rénovation, formation du personnel)

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour des prochains travaux :

- la mise en place de passerelles entre le sport scolaire et le sport fédéral (Pass Sport),
- la réflexion autour d'un campus des métiers du sport avec une "mutualisation" de l'offre de formation entre le CREPS et l'UFRSTAPS

Une réflexion doit être menée sur le réajustement du Projet Sportif Territorial (PST)

- des échanges entre les membres des conférences seront nécessaires
- des ajustements dans les actions prioritaires seront à mener...



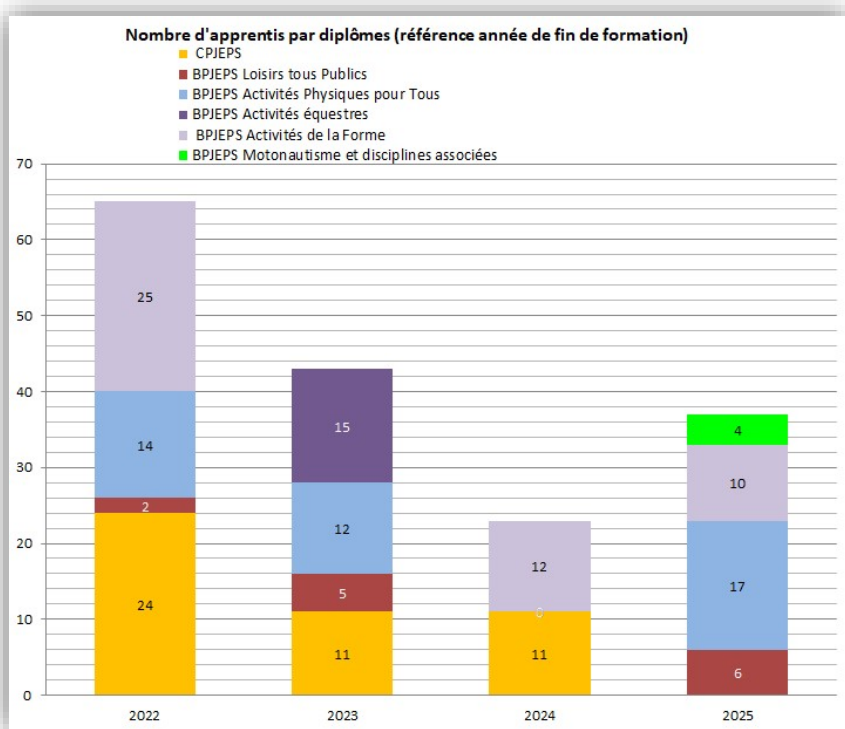
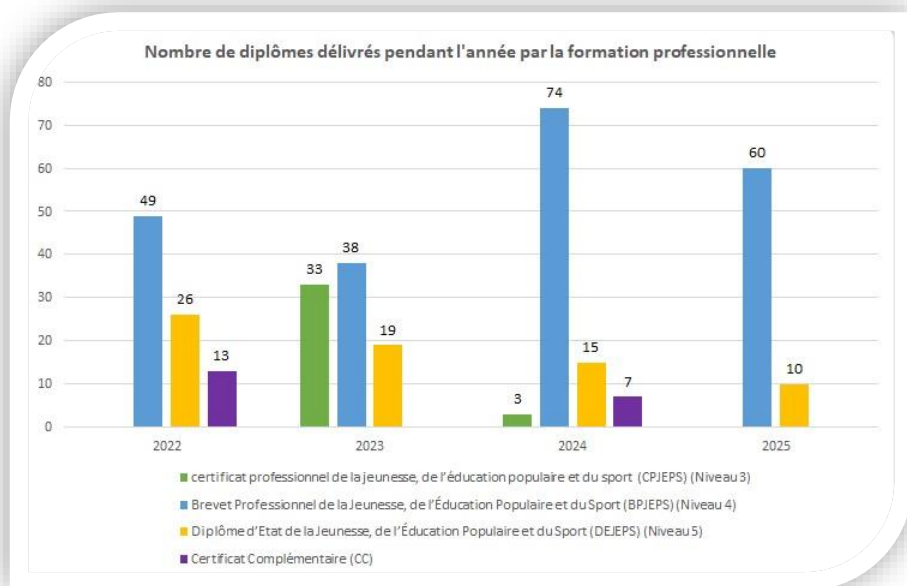
FORMATION - CERTIFICATION

Dans le cadre de la formation professionnelle, une centaine de candidats sont diplômés annuellement, majoritairement des hommes sur des mentions relevant du secteur sportif.

La demande la plus importante concerne le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), diplôme de niveau 4, et plus spécifiquement les mentions suivantes :

- « Activités physiques pour tous » ;
- « Activités de la forme ».

En 2025, le CREPS des Antilles et de la Guyane a procédé à l'ouverture de la première formation conduisant au diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) sur le territoire, spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle », mention « Direction de structure et de projet ».



Sur le territoire, l'offre de formation en apprentissage demeure limitée, avec seulement deux opérateurs identifiés.

Jusqu'en 2025, le CFA des métiers du sport, de l'animation et du tourisme était l'unique organisme habilité à proposer des formations en apprentissage.

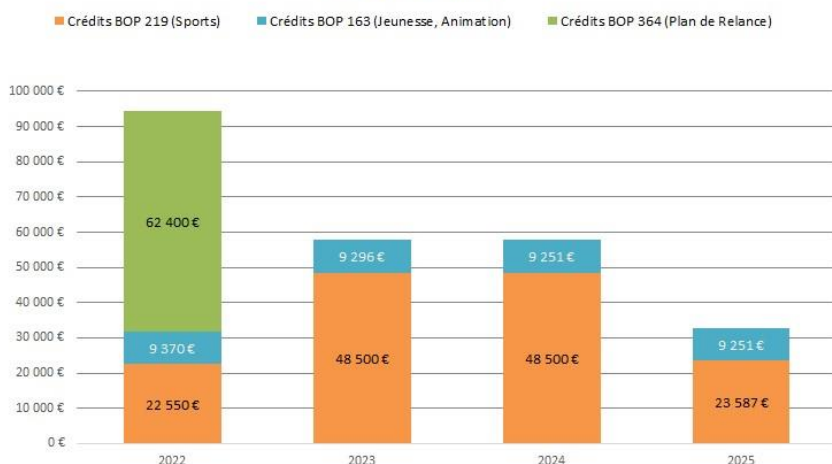
En 2025, EIGL, qui met en œuvre le BPJEPS mention « motonautisme et disciplines associées », a décidé d'ouvrir ses formations à ce public.

FORMATION - CERTIFICATION



Le dispositif SESAME permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation.

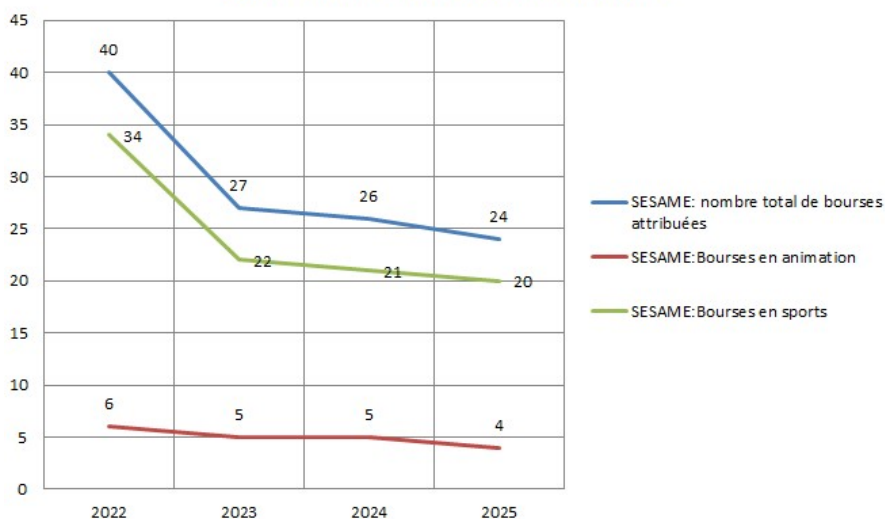
SESAME - Crédits alloués



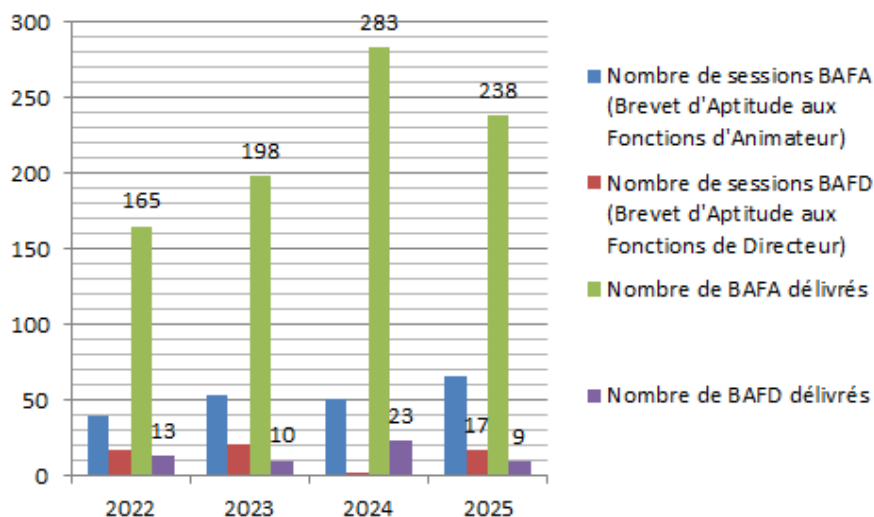
Ce dispositif a bénéficié, dans le cadre du plan « #1 jeune 1 solution » d'un financement complémentaire en 2021 et 2022.

Depuis, le nombre de bourses attribuées se stabilise malgré une diminution de 50 % des crédits alloués au secteur du sport.

SESAME - Nombre de bourses attribuées par année



A l'inverse de l'hexagone, le nombre de brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ne diminue pas et la délivrance des brevets d'aptitude aux fonctions de direction (BAFD) demeure stable ces quatre dernières années.

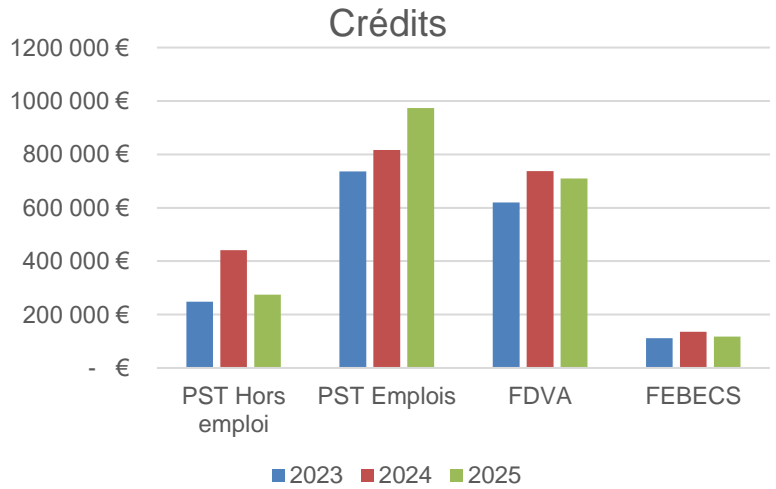




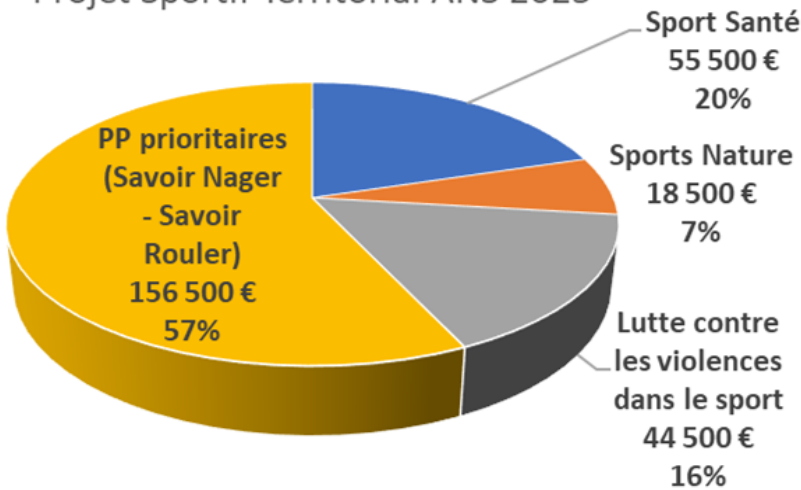
En 2025, la hausse des crédits, notamment sur le PST Emplois, s'inscrit dans une stratégie de structuration et de pérennisation du tissu associatif sportif local, acteur incontournable de la cohésion sociale.

Le maintien d'un niveau élevé de FDVA confirme le soutien à l'ingénierie et aux projets associatifs, au-delà du seul financement de l'emploi.

Ce rééquilibrage traduit une logique d'accompagnement global, visant à renforcer la capacité d'action et l'impact territorial des associations.



Projet Sportif Territorial ANS 2025



PST « emploi » 2025 :
973 271 €

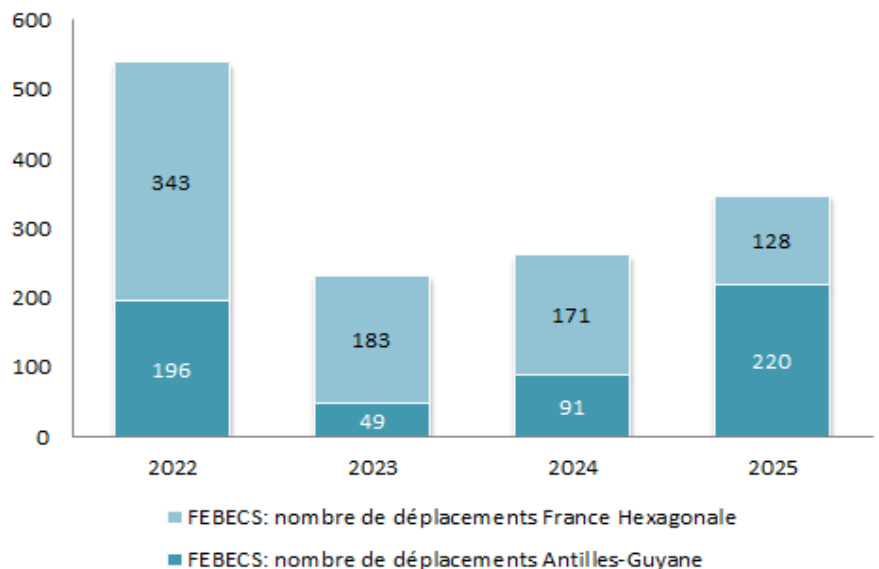
- 66 associations différentes
- 80 emplois aidés
- 44% de ligues et comités, 56% de clubs

→ Base moyenne du salaire brut d'un éducateur aidé : 2 171 € (aide emploi = 1 000 €)

PST Hors emploi en 2025 : 275 000 €

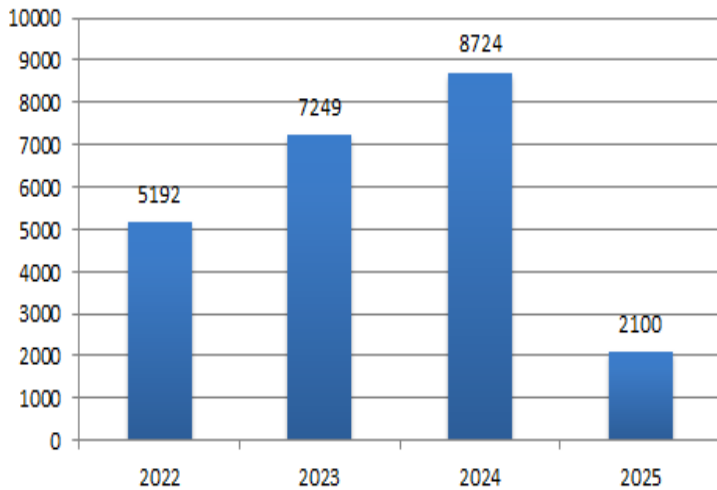


La baisse des dotations 2023 résulte de facteurs conjoncturels, l'objectif demeurant de mieux accompagner les ligues et comités dans leurs dynamiques d'échanges notamment dans le bassin caraïbéen.





Nombre de Pass'Sport alloués

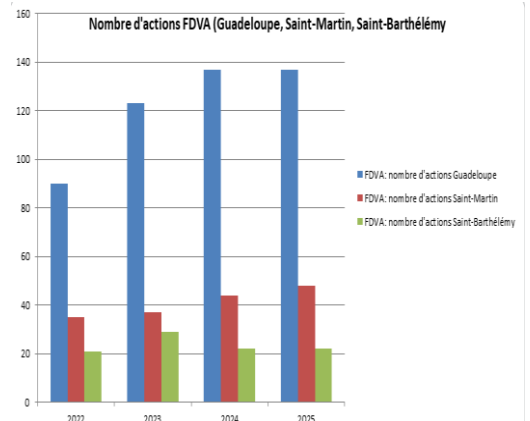
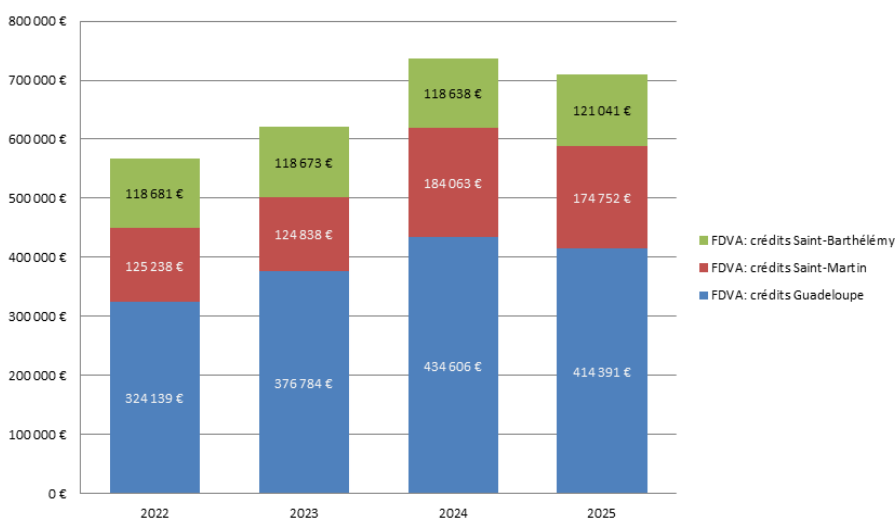


Le graphique met en évidence une progression régulière du nombre de Pass'Sport alloués entre 2022 et 2024, atteignant un pic de 8 724 bénéficiaires. Cette dynamique s'explique notamment par l'ouverture du dispositif aux enfants de 6 à 13 ans, pour lesquels le Pass'Sport a constitué un levier particulièrement efficace d'accès à la pratique sportive, favorisant l'inscription en club dès le plus jeune âge et réduisant les freins financiers pour les familles. La baisse marquée observée en 2025 s'explique par l'évolution du périmètre du dispositif, désormais recentré exclusivement sur les 14-17 ans, entraînant mécaniquement une diminution du nombre de bénéficiaires.



Les données du FDVA mettent en évidence une augmentation soutenue du nombre d'actions financées entre 2022 et 2025, en particulier en Guadeloupe, alors même que les crédits connaissent en 2025 un léger repli. Cette évolution traduit une amélioration de l'efficience de l'intervention publique, caractérisée par une mobilisation plus ciblée des financements, permettant de soutenir un nombre accru de projets dans un contexte budgétaire maîtrisé.

Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA): Crédits





Les postes FONJEP participent à soutenir l'emploi dans le secteur associatif et à développer des actions essentielles à la vitalité du territoire. En 2025, le montant annuel d'aide se lève à 186 264€ pour les **26 postes FONJEP JEP attribués** et de 114 624€ pour les **16 postes FONJEP Jeunes**, ce qui fait un total de **300 888€**. Le dispositif postes FONJEP Jeunes relève du plan France Relance. Ce dispositif n'a pas été reconduit. En Guadeloupe, les derniers postes prendront fin le 30 avril 2026.



Le déploiement de Guid'Asso continue de jouer un rôle structurant.

Au 31 décembre 2025, le réseau Guid'Asso en Guadeloupe compte six structures labellisées (deux accompagnateurs généralistes et quatre points d'appui information), implantées dans cinq des six EPCI, assurant ainsi une couverture territoriale de 83 %. Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLAR et DLAD) font partie de droit du réseau et contribuent à la structuration de l'offre d'accompagnement sur le territoire. En 2025, la Région Guadeloupe a renforcé son engagement territorial en apportant un soutien financier direct au réseau Guid'Asso.

Le réseau s'appuie sur des partenariats structurants, notamment avec la Fédération La Belle Créole, accompagnateur généraliste, dotée de trois référents Guid'Asso. L'UFOLEP Îles de Guadeloupe participe à la co-animation du réseau, tandis que la CRESS des Îles de Guadeloupe, récemment labellisée accompagnateur généraliste, renforce l'intervention du réseau, notamment auprès d'un public composé à 74 % d'associations.

Des échanges engagés en 2025 avec France Active ont abouti à la validation, par le comité stratégique, de sa candidature en tant qu'accompagnateur spécialiste finance à compter de février 2026. En parallèle, des échanges sont en cours avec la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant (CARL) en vue d'une intégration au réseau en tant que point d'appui information, laquelle permettrait d'assurer la couverture du sixième EPCI et d'atteindre une couverture territoriale complète.

Depuis octobre 2025, l'ensemble des référents des structures labellisées suit une formation Guid'Asso, inscrite dans un plan régional décliné en cohérence avec le plan national. Ce cycle, financé par l'OPCO Uniformation, se poursuivra jusqu'en février 2026 et vise à garantir un niveau d'expertise homogène sur l'ensemble du territoire.

Pour mesurer l'impact du réseau Guid'Asso sur l'ensemble des territoires, des évaluations à trois niveaux sont mises en œuvre : avis des associations accompagnées par le réseau ; évaluation des structures labellisées avant le 1er juillet 2025 ; puis évaluation des co-animations.

Enfin, la mise en œuvre annuelle des commissions FDVA et du comité stratégique Guid'Asso continuera de garantir une gouvernance partagée, une vision commune des priorités et une coordination cohérente entre partenaires.

➤ Premières tendances année 2025 :

La co-animation UFOLEP/DRAJES est mise en place / couverture territoriale de 83% (5/6 EPCI) six structures labellisées dans 5 EPCI

<https://www.ac-guadeloupe.fr/guid-asso-une-nouvelle-dynamique-pour-accompagner-les-associations-locales-123855>

AMÉNAGEMENT SPORTIF DU TERRITOIRE

Un contexte général légèrement baissier en raison de la crise budgétaire (environ 10% de l'enveloppe globale) avec une priorité affichée pour les projets en faveur des équipements aquatiques.

Les données chiffrées se répartissent ainsi :

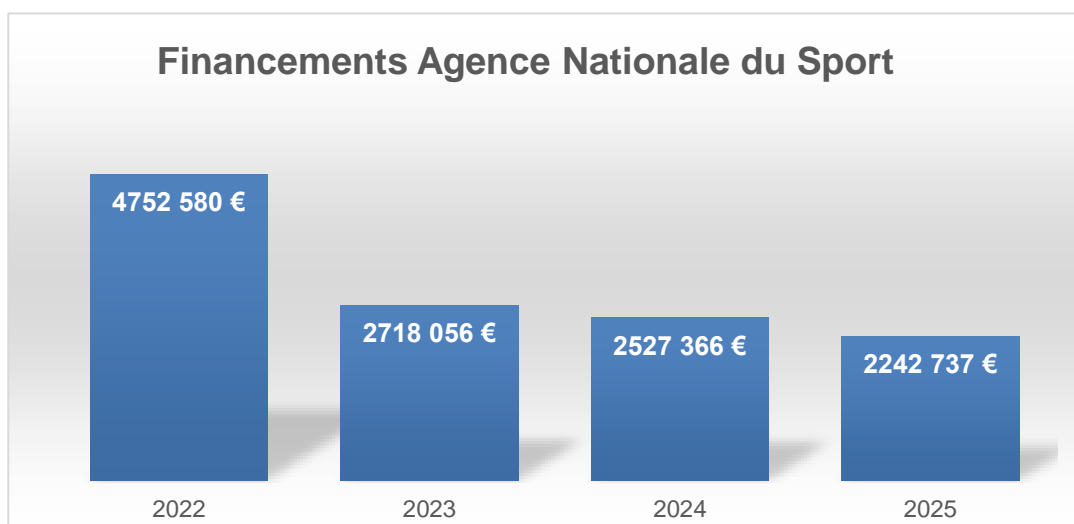
- 27 projets présentés dans le cadre des enveloppes régionales de la Guadeloupe et des îles du Nord, soit 22 714 741,80€ de budget global et 6 104 310,25€ de subventions sollicitées.
- 17 situés en Basse Terre / 8 subventionnées pour un montant de 1 567 239 €
- 5 situés en Grande Terre / 3 subventionnées pour un montant de 168 348 €
- 5 situés à Saint-Martin / 3 subventionnées pour un montant de 47 150 €



A ceci, se rajoute 5 projets issus des enveloppes nationales :

- 2 en faveur du Foot Five subventionnées à hauteur de 310 000€,
- 2 autres en faveur de l'héritage de la coupe du monde de Rugby pour 93 000€
- 1 en faveur de la mise en accessibilité des personnes en situation de handicap pour 57 000€.

Cela représente un total de 2 242 737 € uniquement pour l'ANS.



En dehors de l'ANS, l'Etat via le FEI, la DSIL ou la DETR participe au financement des équipements sportifs à hauteur de 1 808 818 € en 2025.

Le montant global des différentes aides de l'Etat en faveur des équipements sportifs en Guadeloupe s'élève ainsi à 4 051 555 € en 2025.

LES MAISONS SPORT SANTÉ (MSS)



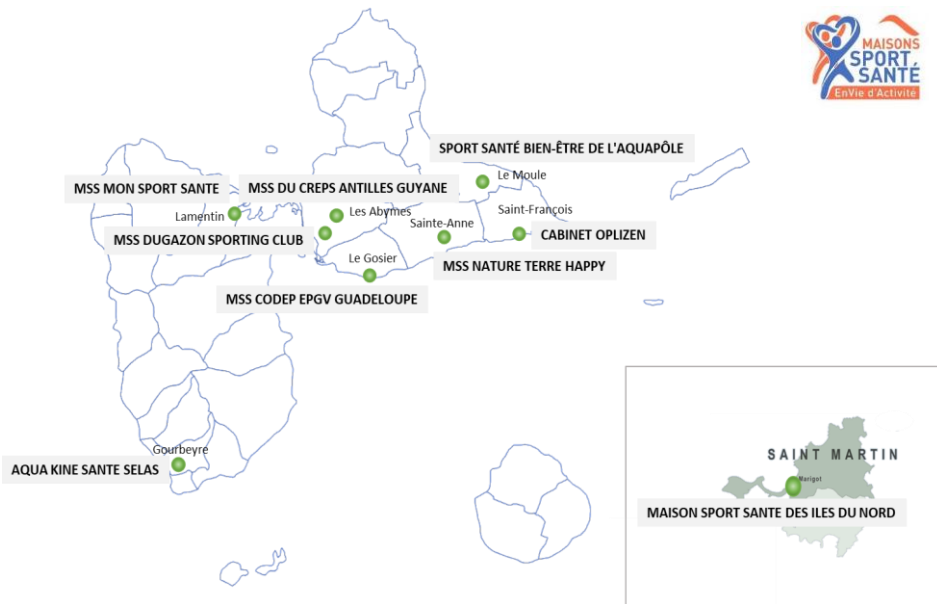
🏠 Une Maison Sport Santé, qu'est-ce que c'est ?

Les Maisons Sport-Santé sont la porte d'entrée du sport-santé sur son territoire d'intervention. Ces missions sont :

- Accueillir, informer sur les bienfaits de l'activité physique sur la santé et sur les offres locales, évaluer, faire pratiquer et orienter vers les acteurs locaux compétents
- Sensibiliser les professionnels de santé, du sport, du médico-social et de l'activité physique adaptée ainsi que de mettre en réseau les différents intervenants

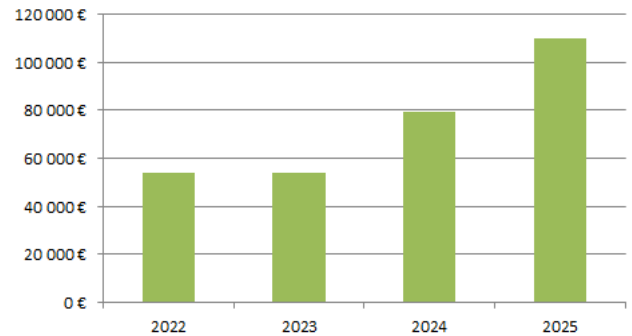


Grâce à l'appel à projet lancé par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour accompagner le développement des activités des Maisons-Sport-Santé labellisées depuis 2019 sur le territoire, **9 Maisons Sport-Santé** ont été habilitées par la DRAJES et l'ARS Guadeloupe

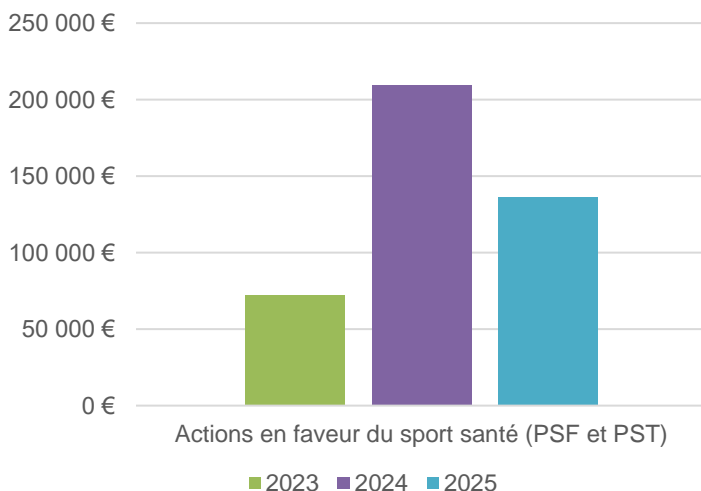


Un budget de 110 000 € a été dédié pour le financement de ce programme en 2025.

Maisons Sport Santé (MSS) : Crédits



LE SPORT SANTE & LES CLUBS SPORTIFS



En 2025, les crédits ANS sur l'axe "SPORT SANTE" en Guadeloupe c'est :

- 80 412 € dans le cadre du Projet sportif fédéral (PSF)
- 55 500 € dans le cadre du Projet sportif territorial (PST)

Soit un total de **135 912 €**

MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE



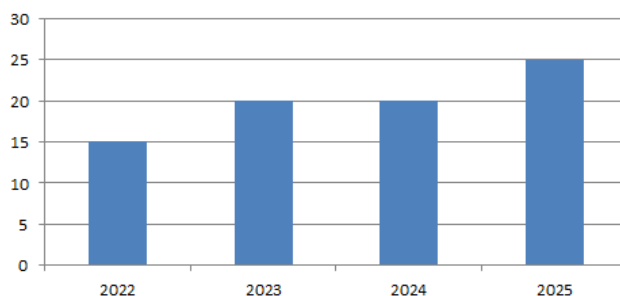
Faciliter l'accès des jeunes ultramarins à la mobilité internationale prend un sens particulier dans les Outremer, territoires isolés et éloignés du continent européen et situés de fait dans des environnements internationaux.

Les initiatives entreprises dans le cadre du comité de la mobilité internationale Guadeloupe - St Martin (COMOB), favorisent l'émergence d'initiatives permettant à davantage de jeunes et d'acteurs de jeunesse de vivre une expérience formatrice à l'international, y compris dans le cadre d'actions de coopération régionale.

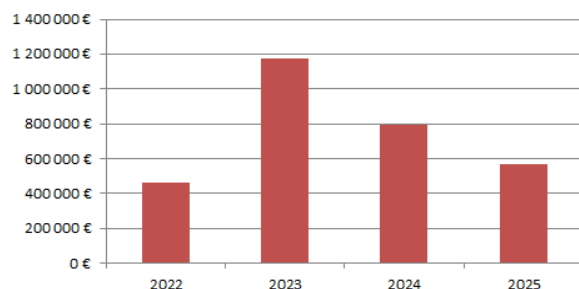
Nombre de jeunes et/ou acteurs de jeunesse inscrits dans un projet de mobilité internationale en 2025 :

200

ERASMUS+: membres du COMOB Guadeloupe Saint-Martin (Nombre d'associations)

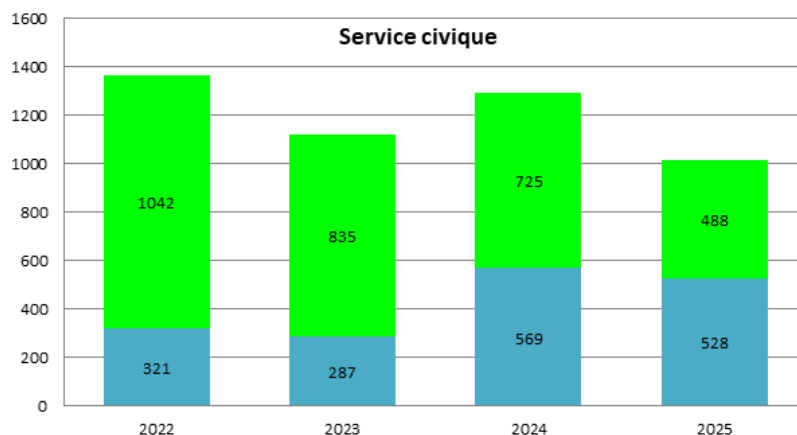


ERASMUS+: crédits



En 2025, ce sont **1 096 jeunes** qui se sont engagés sur une mission de service civique. Le déploiement du service civique se poursuit à travers la mise en œuvre d'actions de promotion du dispositif auprès des jeunes et le partenariat avec les deux collectivités majeures

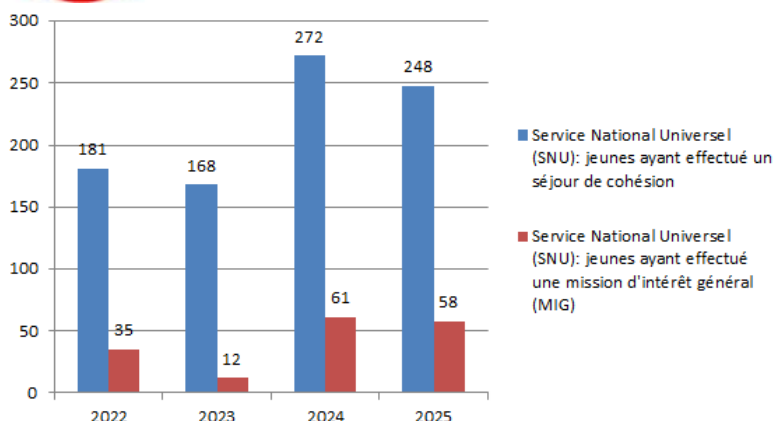
L' ENGAGEMENT



■ Nombre de jeunes en Service Civique dans le secteur public
■ Nombre de jeunes en Service Civique dans le secteur associatif



Service National Universel



En 2025, 4 séjours de cohésion ont été organisés (2 séjours classes et lycées engagées et 2 séjours hors temps scolaires), réunissant **248 jeunes**.

Par ailleurs, **58 jeunes** ont réalisé une mission d'intérêt général, principalement au sein des corps armés, notamment dans le cadre de la préparation militaire terre au 33^e RIMa et chez les cadets de la gendarmerie.

La réserve civique en 2025 c'est :

- 436 bénévoles inscrits sur la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr.
- 38 organisations partenaires enregistrées
- 80 missions proposées essentiellement dans les domaines de l'éducation pour tous et de la solidarité.



Contacts

 05 90 81 33 57

 ce.drajes@ac-guadeloupe.fr

 323, Bd du Général De Gaulle
97100 BASSE TERRE



www.ac-guadeloupe/drajes